

# Conditions Générales de Ventes

## Article 1 - Définitions

Dans le cadre des Conditions Générales de Ventes, les termes suivants utilisés avec une majuscule, au singulier et/ou au pluriel, ont la signification suivante :

- « **Abonné** » : désigne toute personne ayant souscrit un Abonnement;
- « **Abonnement** » : souscription à tout ou partie des fonctionnalités payantes des Services par un Abonné en fonction de l'Offre qu'il a souscrite ;
- « **Certificat de réussite** » : certificat délivré à l'Abonné, lorsqu'il réussit les exercices d'un Cours et qu'il obtient la note suffisante à l'obtention du certificat ; Le certificat permet l'acquisition de compétences et est valorisé par les recruteurs ;
- « **Cours** » : cours sous forme de texte, d'image (schéma, illustration, etc.) et/ou de vidéo, créé par tout expert (e.g. des Abonnés, SPROCLUB, des universités, des écoles, des entreprises, etc.) dans un domaine donné et accessible en ligne au sein du Service ; les Cours peuvent comprendre des exercices sous forme de quiz automatiquement corrigés et/ou de devoirs évalués par des Abonnés ; les Cours sous forme vidéo peuvent être visionnés en streaming par l'Utilisateur et/ou être téléchargés pour être visionnés hors connexion par l'Abonné ;
- « **Mentor** » : prestataire expérimenté chargé d'accompagner l'Abonné individuellement ou en groupe ; le Mentor définit des objectifs et un planning d'apprentissage et de progression de l'Abonné, lui apporte un soutien pédagogique pour la réussite des Projets, assure le suivi de la formation de l'Abonné et valide ses compétences ;
- « **Offre** » : formule d'Abonnement souscrite en ligne par l'Abonné ; le détail des Offres proposées à l'Abonné est accessible sur le Site ;
- « **Parcours** » : formation à un métier ou une activité, composée de Projets et de Cours, avec un accompagnement pédagogique personnalisé d'un Mentor, proposée à l'Abonné dans le cadre d'une offre ;
- « **Projet** » : exercices pratiques proposés, dans le cadre d'un Parcours, à l'Abonné
- « **Services** » : accès aux services d'apprentissage en ligne basée sur l'entraide et le partage proposés sur la Plateforme numérique ;
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne qui utilise la Plateforme, qu'elle soit Abonnée ou non.

### 1.1. Dispositions générales relatives aux Conditions Générales de Ventes

Les présentes Conditions Générales de Ventes définissent vos droits et obligations en tant que Membre dans le cadre de l'Abonnement aux Services et s'appliquent durant toute la durée de mise en ligne des Services sur la Plateforme.

Les Conditions Générales de Ventes sont opposables à l'Abonné qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

Les Conditions Générales de Ventes vous ont été communiquées en amont de votre commande, étant en outre accessibles à tout moment sur notre Plateforme et lors de la commande de votre Abonnement. Elles sont émises par la société JDCS propriétaire de la marque SPROCLUB dont les coordonnées figurent sous la rubrique « Mentions Légales » du site accessible à l'adresse url suivante : <https://www.sproclub.com/mentions-legales/>.

## Article 2 – Nos parcours de formations

Nous proposons des parcours de formations payants grâce auxquels vous vous formez au métier en lien avec le Parcours choisi, en bénéficiant des fonctionnalités suivantes :

- Accès à l'ensemble des cours et exercices du parcours choisi;
- Cours à votre rythme, proposés par SPROCLUB et ses partenaires ;
- Certificat de réussite proposés par SPROCLUB et ses partenaires, permettant d'obtenir, en cas de succès aux Cours, un Certificat de réussite qui valide les connaissances et les compétences de l'Abonné. Ledit Certificat de réussite, pourra être affiché sur le curriculum vitae de l'Abonné et/ou sur son profil sur les réseaux sociaux professionnels ;
- Téléchargement illimité des vidéos des cours proposés par SPROCLUB et ses partenaires dans le cadre du parcours sélectionné ;
- Échange avec les autres Utilisateurs sur les espaces de discussion, le forum et la messagerie privée, dans le respect des Conditions Générales d'Utilisation.
- Vous êtes accompagné par un Mentor dans votre progression, avec un planning personnalisé ;
- Vous réalisez des Projets et exercices pratiques ;
- Vous bénéficiez d'un suivi de votre avancement ;
- Vous bénéficiez d'une garantie d'Emploi sous six (6) mois, dans les conditions de l'article 2.h ;

### **a. Souscription**

Pour souscrire à l'offre, vous devrez cliquer sur participer au webinaire d'information sur la page présentant l'offre de parcours de formation.

Suite au webinaire vous serez par la suite redirigé sur la page permettant de prendre rendez-vous avec le mentor pour vérifier la pertinence du parcours dans votre projet professionnel et vérifier que tous les pré requis sont remplis pour le suivi de la formation.

Le cas échéant, vous recevrez ensuite la convention de formation à signer avec les coordonnées bancaires pour réaliser le paiement.

À la suite de votre inscription vous recevrez un email de confirmation de votre Abonnement et un email avec votre Livret d'accueil et vos identifiants de connexion pour accéder aux Cours sur la Plateforme.

### **b. Prix**

Les parcours de formations sont accessibles à partir de 7600 € TTC.

### **c. Durée - Résiliation**

Le service est à durée limitée de six (6) mois. Vous bénéficiez néanmoins de la possibilité de vous désabonner à tout moment depuis la plateforme SPROCLUB.

La durée du Parcours n'est indiquée qu'à titre indicatif. Cette durée est basée sur le temps pédagogique théorique d'un étudiant se consacrant à temps plein au Parcours.

Si vous vous êtes engagés avec nous mais que vous avez décidé d'arrêter votre Parcours, nous traiterons votre demande selon que vous avez décidé d'arrêter définitivement votre Abonnement ou de faire une suspension. Dans le premier cas, nous supprimerons toutes vos données dans un délai de trente (30) jours, mais dans le second cas, nous ne pourrions pas faire droit à votre demande car nous devons conserver votre dossier lorsque vous serez diplômé pour des contraintes règlementaires liées à la nature de notre activité.

Le contrat peut être résilié par l'Abonné ou son représentant légal si, par suite d'un cas de force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant.

#### **d. Modification de votre Parcours**

Si vous souhaitez modifier le Parcours auquel vous venez de souscrire, vous pouvez contacter notre équipe *administrative* par email à l'adresse [contact@sproclub.com](mailto:contact@sproclub.com). La modification de votre Parcours sera soumise à l'accord de SPROCLUB.

Toute modification de Parcours équivaut à un nouveau contrat et est ainsi soumis aux mêmes formalités que le contrat initial.

#### **e. Pédagogie**

Vous trouverez toutes les informations pédagogiques suivantes sur chaque page de Parcours, accessibles à tout moment :

- le programme d'études ;
- les conditions d'enseignement dont le service d'assistance pédagogique, les directives du travail, les Projets à effectuer, les exercices à réaliser et leur correction ;
- le caractère et la périodicité des travaux proposés à l'Abonné ;
- la manière dont est assuré le service d'assistance pédagogique, les méthodes utilisées, les contrôles exercés, la façon dont sont communiquées les directives des enseignants et dont l'élève est mis en mesure d'apprécier le résultat d'ensemble de ses efforts ;
- identité et qualités des enseignants responsables de la formation de l'élève ;
- le programme de la formation
- le niveau des connaissances préalables, le niveau des études, leur durée moyenne, appréciées en nombre d'heures, compte tenu du niveau préalable de connaissances de l'élève tel qu'il résulte de ses déclarations écrites et des diplômes et titres qu'il détient ;
- les emplois/métiers auxquels elles préparent.

#### **f. Vos obligations**

En souscrivant à l'Abonnement, vous vous engagez à respecter les engagements visés au Règlement Intérieur Étudiant dont les règles relatives à l'assiduité aux séances de mentorat. Nous vous informons que le manquement aux règles du Règlement Intérieur Étudiant peut conduire à des sanctions à votre égard jusqu'à la rupture de l'Abonnement à l'initiative de SPROCLUB.

### **g. "Emploi garanti"**

A l'exception des Abonnés qui bénéficient d'un financement par un tiers, SPROCLUB s'engage à faire bénéficier aux Abonnés qui sont inscrits à un Parcours, une garantie de satisfaction (« **Emploi Garanti** »), dans la limite maximale de six (6) mois quand celle-ci est indiquée sur la page du Parcours, selon les conditions et modalités suivantes.

#### **Conditions d'application**

SPROCLUB s'engage à rembourser un Abonné qui a obtenu un certificat relatif à un Parcours si, dans les six (6) mois à compter de la date de la validation du dernier projet de son Parcours, celui-ci n'a pas démarré sa propre activité ou reçu une offre d'emploi salarié, à temps plein ou partiel, au titre soit d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée d'au moins six (6) mois, soit d'une mission d'intérim, de freelance ou d'un contrat à durée indéterminée au sein d'une Entreprise (définie comme une entité, personne morale de droit privé ou public, notamment entreprise, institution privée ou publique, collectivité, etc.) dont le niveau de qualification et de rémunération est en adéquation avec le Parcours et le marché du travail local (l'« **Emploi** »).

L'Abonné pourra prétendre au remboursement, dans la mesure où il répond de bonne foi à chacune des conditions suivantes :

1. L'Abonné est titulaire d'une autorisation légale de travailler dans son pays de résidence pour une durée minimum d'au moins douze (12) mois, dans le respect de la réglementation applicable ;
2. L'Abonné réside, pendant les six (6) mois suivant la date à laquelle il a obtenu le certificat de réussite et s'engage à être mobile afin d'accepter un Emploi localisé dans son pays de résidence ou dans les pays limitrophes ;
3. L'Abonné s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour rechercher activement un Emploi et ce, notamment par des actions répétées de recherches d'Emploi en adéquation avec le Parcours, dont un minimum de dix (10) nouvelles prises de contact qualifiées et pertinentes par semaine auprès d'Entreprises. Il enverra un rapport détaillé à SPROCLUB (au mail suivant : [contact@sproclub.com](mailto:contact@sproclub.com)), au minimum une fois tous les 15 jours, reprenant toutes les candidatures envoyées et les offres d'Emploi associées le cas échéant, tous les échanges et entretiens réalisés quel que soit le moyen, les Entreprises contactées incluant leur nom, lieu, activité, contacts des personnes, dates pertinentes et réponses reçues ; L'Abonné s'engage, par ailleurs, à répondre à toutes enquêtes du taux d'emploi des étudiants envoyées par SPROCLUB ;
4. L'Abonné devra respecter les Conditions Générales d'Utilisation de SPROCLUB et ses instructions, y compris, si SPROCLUB le juge opportun, l'obligation de suivre le parcours "*Trouvez l'emploi qui vous correspond*", dont la réalisation des projets associés à ce Parcours ;
5. L'Abonné devra suivre une session hebdomadaire avec un mentor dès le premier mois de la Période de Recherche (ces sessions de mentorat étant offertes) ; le bon suivi de ces sessions est obligatoire pour bénéficier de notre offre "emploi garanti" ;
6. L'Abonné atteste sur l'honneur, au jour de sa demande de remboursement, n'avoir ni reçu ni refusé ni accepté ni laissé sans réponse de proposition d'Emploi en adéquation avec le Parcours et le marché du travail local pendant ou avant la Période de Recherche.

Au titre de l'Emploi Garanti, et sous réserve des conditions précédemment énoncées, SPROCLUB s'engage à mettre en œuvre les moyens raisonnables en vue de permettre à un Abonné d'obtenir un Emploi à l'issue du Parcours, en ce compris la mise en place d'un soutien individualisé à l'Abonné pendant la Période de Recherche.

#### **Modalités de remboursement**

Afin d'obtenir le remboursement, l'Abonné devra présenter, au plus tard dans un délai de trente (30) jours maximum à l'issue de la Période de Recherche :

- une attestation émanant du service public de l'emploi de son pays de résidence justifiant de sa qualité de demandeur d'emploi ;
- ses coordonnées bancaires ;
- tous les justificatifs prouvant le respect des conditions évoquées à l'article 2.h.

À défaut, l'Abonné ne pourra pas bénéficier d'un remboursement au titre de l'Emploi Garanti.

SPROCLUB s'engage à procéder au remboursement des sommes effectivement payées personnellement par l'Abonné sur le Site au titre du Parcours, et ce dans la limite de la durée moyenne de formation affichée sur le Parcours.

SPROCLUB remboursera les sommes à l'Abonné par virement bancaire dans les trente (30) jours suivants la demande de remboursement prévue à l'article 2.h, et sous réserve de la réception par SPROCLUB de l'ensemble des documents nécessaires.

## **Article 3 - Conditions de Règlement**

Le prix de chaque Service est indiqué toutes taxes comprises et exprimé en euros.

Le montant du Service souscrit par l'Abonné est affiché sur la brochure de la formation. Le prix de la commande est payable soit dans son intégralité lors de la confirmation de la commande soit avec des facilités de paiement étalées sur 6 mois.

Aucun coût supplémentaire au prix du Service original souscrit par l'Abonné ne sera facturé sans le consentement exprès de l'Abonné.

Nous vous rappelons que les frais de connexion et de communication (Internet et Internet mobile) liés à l'utilisation de la Plateforme ne sont pas pris en charge par SPROCLUB et restent à votre charge exclusive.

Enfin, nous nous réservons le droit de refuser tout Abonnement si vous êtes mineur sans autorisation parentale.

### **3.1 Paiement**

Le prix est exigible en totalité après confirmation de la commande en fonction de l'offre de Service souscrite.

Le paiement s'effectue selon les moyens suivants :

-soit au moyen de la solution de paiement sécurisé Paypal

- soit par virement bancaire au RIB communiqué préalablement par mail avec la convention de formation

L'Abonné est financièrement responsable de tous les frais d'impayés générés par la banque qui refuse le paiement de l'Abonné.

### **3.2 Défaut de paiement**

En l'absence de règlement du prix à l'échéance fixée, nous nous réservons le droit d'en réclamer le paiement, de suspendre l'exécution des Services concernés ou de résoudre de plein droit le contrat nous liant. Toute somme non payée à l'échéance est productive d'intérêts au taux légal, sans mise en demeure préalable.

Toute somme due par l'Abonné, non payée à temps, sera majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de 10 % par mois à compter de la date d'échéance ainsi que du paiement d'une somme forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Si les frais de recouvrement dépassent le montant de cette somme forfaitaire, SPROCLUB peut réclamer une indemnisation supplémentaire à l'Abonné au Client, sur présentation de reçus détaillant les procédures effectuées.

En outre, SPROCLUB se réserve le droit, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée partiellement ou totalement inefficace, de suspendre le Service jusqu'au paiement intégral des sommes dues et si ce paiement n'est pas effectué, de résilier automatiquement et avec effet immédiat le contrat.

### **3.3 Facturation**

Une facture est établie pour chaque commande effectuée. Vous pouvez consulter votre facture sur votre espace sur la Plateforme.

Vous acceptez d'obtenir les factures de vos commandes par voie électronique. Les factures électroniques seront mises à votre disposition au format .pdf dans votre espace personnel sur notre Plateforme. L'historique des transactions effectuées peut ainsi être consulté à tout moment dans la rubrique. Nous vous conseillons d'imprimer et/ou d'archiver vos factures sur un support fiable et durable, à titre de preuve.

## **Article 4 - Codes promotionnels et parrainage**

Nous pouvons attribuer des codes promotionnels selon les conditions qui seront détaillées au moment de la promotion pour faire bénéficier nos Abonnés d'avantages liés aux Services. En cas de promotion sur les prix, nous nous engageons à appliquer le prix promotionnel à toute commande passée pendant la durée de la promotion.

Un Abonné Client qui s'est inscrit à un Service ou une Offre peut être invité à soutenir un non-Abonné.

En contrepartie de ce soutien, l'Abonnée Client recevra un bon d'achat pour le montant indiqué sur le site Web, qui sera déduit de la facture du mois suivant la date du soutien.

L'Abonnée Client ne peut utiliser qu'un seul bon par mois.

L'Abonnée Client peut gagner jusqu'à un maximum de cinq (5) bons par Abonnement.

## **Article 5 - Disponibilité et modification de la Plateforme**

Les Services diffusés sur le réseau Internet sont normalement accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événement hors de contrôle de SPROCLUB et/ou de l'hébergeur du Service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance liée à l'évolution technologique de la Plateforme ou nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du Service. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour garantir l'accessibilité et la continuité des Services de la Plateforme, mais nous ne sommes tenus qu'à une obligation de moyens concernant la continuité de l'accès au Service. Nous ne pouvons garantir la pérennité ou les performances de la Plateforme.

Certaines offres de Cours et Parcours affichées sur notre Plateforme ne sont pas encore disponibles pour pouvoir vous inscrire, leur délai de mise en œuvre est estimé à une certaine période dans l'année et est affiché sur notre Plateforme. En cas d'ouverture anticipée ou retardée d'un Parcours, nous vous tiendrons informé sur la Plateforme dans les pages des Parcours concernées.

En cas d'indisponibilité des Services commandés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [contact@sproclub.com](mailto:contact@sproclub.com) pour nous faire part de tout problème lié à votre Abonnement.

## **Article 6 - Droit de réflexion et renonciation au droit de rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article L221-28 1° et 13° du Code de la Consommation, aucune annulation ne sera possible à partir du moment où l'Abonné aura fait usage de ses codes d'accès pour accéder à la plate-forme de formation, ce qui vaudra début d'exécution et renoncement exprès à exercer son droit de rétractation.

## **Article 7 - Responsabilité**

L'Abonné est seul responsable du choix des services fournis par SPROCLUB, de leur conservation et de leur utilisation.

L'Abonné déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de la transmission d'informations par le réseau internet, ainsi que les coûts propres à la connexion à ce réseau, il reconnaît qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques du matériel qu'il utilise lui permettent un accès au service dans de bonnes conditions, en particulier en

ce qui concerne la transmission de documents par internet, et de prendre toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels programmes malicieux.

La responsabilité de SPROCLUB ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par l'Abonné, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance de l'Abonné, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de SPROCLUB serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de SPROCLUB ne pourra excéder le montant total du prix payé par l'Abonné au titre du Service concerné.

## Article 8 - Propriété intellectuelle

**8.1** Le contenu des Cours et des Parcours est la propriété du SPROCLUB et celle de nos partenaires. Il est comme tel strictement réservé au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle par leurs titulaires et pour le monde entier. En conséquence, toute reproduction, imitation ou représentation totale ou partielle non autorisée de ces marques, logos, signes distinctifs et contenus constitue une violation du droit d'auteur passible de poursuites civiles et pénales.

**8.2** Tous les fichiers, notamment les vidéos à télécharger dans le cadre des Services, sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle par leurs titulaires et pour le monde entier. A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la propriété intellectuelle est autorisée. Toute reproduction, imitation, représentation ou extraction totale ou partielle de ces fichiers, à d'autres fins que leur utilisation conforme à leur destination et/ou le transfert sur un autre support est strictement interdit et sera considérée comme une violation du droit d'auteur passible de poursuites civile et pénales. Toute revente, échange, louage des fichiers ou transfert à un tiers, sont strictement interdits.

## Article 9 - Données personnelles

Notre Politique de données personnelles est accessible au lien suivant : <https://www.sproclub.com/mentions-legales/>.

## Article 10 - Droit applicable - Médiation

Les Conditions Générales de Ventes sont soumises à la loi française.

En cas de litige et préalablement à la saisine d'un tribunal, l'Abonné a la faculté de recourir à la médiation en vue de parvenir à une solution amiable.

Le médiateur compétent est le Médiateur des établissements privés à distance, vous trouverez ses coordonnées sur le lien suivant : <http://www.mediation-net-consommation.com/>.

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes Conditions Générales de Ventes doit être adressée par email au service administratif dont les coordonnées sont les suivantes :

Email : [contact@sproclub.com](mailto:contact@sproclub.com)

Dans le cas où une clause contractuelle serait touchée de nullité, celle-ci n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Services. D'autre part, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales de Ventes par SPROCLUB ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des Conditions Générales de Ventes qui continuent à produire leurs effets.